

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
CONTRAT : HA RCP0078412**

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur : CREAT'UP
290 AVENUE CHARLES DE GAULLE
82000 MONTAUBAN

Assuré : CREAT'UP
290 AVENUE CHARLES DE GAULLE
82000 MONTAUBAN

Assuré(s) additionnel(s): **PROJECT IF**
60, boulevard Déodat de Séverac
31 300 TOULOUSE

EVAL UP
56 avenue Gambetta
Bât A1
82 000 MONTAUBAN

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox
Métiers du conseil en entreprise

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'**assuré** déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

CREACT'UP: module MAN0407

Conseil auprès des entreprises et des créateurs d'entreprises: conseil en stratégie, en organisation et développement, financier hors conseil en investissement financier, en ressources humaines, en marketing, en systèmes d'information, en développement personnel et coaching

Conseil en recrutement

Poste de direction par intérim

Gestion de projets

Formation

Assistance opérationnelle à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'activité d'ingénierie touristique

PROJECT' IF: module TECH0407

Vente, installation et maintenance de matériel informatique

Vente, édition, installation, configuration, paramétrage et intégration de logiciels

Formation en systèmes d'information

Infographie

Création de sites internet

Developpement d'applications spécifiques

EVAL'UP: module MAN0407

24/10/2018 06:06
RCP0078412

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 0810 50 20 10

Hiscox Europe Underwriting Limited - Hiscox France, 19, rue Louis le Grand - 75002 Paris

Siège social : 1, Great St. Helen's, Londres, EC3A 6HX, Royaume-Uni

Numéro d'enregistrement en Angleterre : 6712051 - R.C.S Paris 524 737 681

N° TVA Intracommunautaire FR55524737681 - N° FCA 490964 - www.orias.fr

Portage salarial dans les domaines d'activité suivants :

Technologies de l'information :

conseil en systèmes d'information, ingénierie informatique, installation et maintenance de matériel informatique et de logiciels, développement d'applications spécifiques, création de sites web, hébergement de sites et de bases de données, mise à disposition de personnel, formation

Business et management :

conseil en organisation, en stratégie, en qualité et en gestion de projets, formation, conseil en ressources humaines, coaching, traductions

Marketing et communication :

agences de publicité, conseil en communication et relations publiques, conseil en marketing, graphisme et identité visuelle, promotion des ventes, études de marché

Services à domicile, services à la personne à l'exclusion des métiers du bâtiment, de la santé (réalisations de soins).

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° MAN0407 n°TECH0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Métiers du conseil en entreprise", n° RCE1006 et n° RC1006-PJ0116.

**Fait à Paris, le 24/10/2018
Pour les Assureurs**



HISCOX
19, rue Louis le Grand
75002 Paris
Téléphone 0810 50 20 10
Télécopie 0810 00 71 02

24/10/2018 06:06
RCP0078412

TABLEAU DES GARANTIES
Métiers du conseil en entreprise
HA RCP0078412

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	300 000,00 Euros
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	300 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	Illimité
- Par litige	50 000 €

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par sinistre
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 Euros	par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 Euros	par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par sinistre
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par sinistre
- Vol par préposés	30 000,00 Euros	par sinistre